

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 2 novembre 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin  
Siège #2 - André Roy  
Siège #3 - Robert Lessard  
Siège #4 - Yvan Paré  
Siège #5 - Michel Marcoux  
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M. Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**222-11-2020**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour,  
Il est proposé par : Michel Marcoux  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 5 octobre 2020**

**3.2 - Séance extraordinaire du 13 octobre 2020**

**4 - GESTION ADMINISTRATIVE**

**4.1 - Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. Avocats - Offre de services professionnels en droit municipal 2020-2021**

**4.2 - Ajustement salarial / Exercice financier 2021**

**4.3 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Dépôt des États financiers 2019**

**5 - LÉGISLATION**

**5.1 - Avis de motion et dépôt du règlement No 82-2020 modifiant le règlement No 68-2018 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération et allocation de dépenses pour l'exercice financier 2019 et suivant**

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

**6.1 - Sûreté du Québec – Quote-part 2021**

- 6.2 - Demande au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité Publique
- 6.3 - Démission - Pompier Dave Couture
- 6.4 - Démission - Pompier Renald Goulet
- 6.5 - Motion de remerciement à l'égard de M. Renald Goulet, officier pour les services incendie de la municipalité de Saint-Martin
- 7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 7.1 - Parcs et passerelles
    - 7.1.1 - Les Pavages de Beauce Ltée - Parc de la 10
- 8 - VOIRIE
  - 8.1 - Couture Aluminium (St-Georges) Inc. - Achat d'un moteur pour la porte du garage municipal
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
  - 9.1 - RICBS - Prévision budgétaire 2021
  - 9.2 - MRC Beauce-Sartigan - Travaux d'ingénierie - Route Veilleux
- 10 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
  - 10.1 - MRC Beauce-Sartigan - Travaux d'ingénierie - Gestion des infrastructures
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 11.1 - CPTAQ - Demande l'utilisation d'un lot à une autre fin que l'agriculture / Lot 5 424 446
- 12 - ACCEPTATION DES COMPTES
- 13 - DIVERS
  - 13.1 - Permis de construction
  - 13.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus / Articles 358 LERM
  - 13.3 - Dépôt du Rapport budgétaire comparatif (Art. 176.4 C.M.) par le Secrétaire-Trésorier
  - 13.4 - Avis de date pour la présentation des prévisions budgétaire 2021
  - 13.5 - Fabien Poulin - Ramassage de bois coupé sur une terre municipale
- 14 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

223-11-2020

**3.1 - Séance ordinaire du 5 octobre 2020**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

224-11-2020

**3.2 - Séance extraordinaire du 13 octobre 2020**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures

avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

#### 4 - GESTION ADMINISTRATIVE

225-11-2020

##### 4.1 - Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. Avocats - Offre de services professionnels en droit municipal 2020-2021

**ATTENDU** le renouvellement de l'offre de services professionnels en droit municipal reçu de la firme d'avocats Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal retient l'offre de services, représentant un montant forfaitaire de 1 000\$ annuellement, taxes et déboursés non inclus pour le volet classique du service de première ligne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire l'entente de services de la firme d'avocats Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. pour le forfait classique à 1 000\$ annuellement, avant taxes, et tel que soumis dans l'offre de services N/Réf 411910-1 en date du 5 octobre 2020

ADOPTÉE

226-11-2020

##### 4.2 - Ajustement salarial / Exercice financier 2021

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire majorer les salaires des employés municipaux, pompiers et du conseil municipal pour l'exercice financier 2021 comme suit:

Élus municipaux: Selon le règlement visant le traitement des élus municipaux No 68-2018;

Employés municipaux: IPC Québec septembre 2020 de 0.3% majoré de 1% additionnel pour un total de 1.3%;

Pompiers à temps partiel: IPC Québec septembre 2020 de 0.3% majoré de 1% additionnel pour un total de 1.3%

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil autorise les ajustements salariaux tels que précités pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

227-11-2020

##### 4.3 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière - Dépôt des États financiers 2019

**ATTENDU QUE** l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière dépose au conseil municipal ses États financiers 2019 indiquant un déficit de 29 249\$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin doit contribuer un montant de 2 925\$, représentant 10% du déficit total;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière que

le conseil municipal de Saint-Martin approuve la contribution municipale de 2 925\$ représentant 10% du déficit total.

ADOPTÉE

## 5 - LÉGISLATION

228-11-2020

### 5.1 - Avis de motion et dépôt du règlement No 82-2020 modifiant le règlement No 68-2018 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération et allocation de dépenses pour l'exercice financier 2019 et suivant

Le conseiller Yvan Paré, donne avis qu'un règlement intitulé "Règlement No 82-2020 modifiant le règlement No 68-2018 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération et allocation de dépenses pour l'exercice financier 2019 et suivant" sera adopté à une séance ultérieure et que cedit projet de règlement No 82-2020 est déposé en même temps que le présent avis de motion.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

## 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

229-11-2020

### 6.1 - Sûreté du Québec – Quote-part 2021

**ATTENDU QUE** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec doivent payer une quote-part annuellement;

**ATTENDU** le Ministère de la Sécurité Publique à statuer que la portion payable par la municipalité de Saint-Martin pour l'exercice financier 2021 est des 167 485\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la quote-part de la Sûreté du Québec au montant de 167 485\$, payable en deux (2) versements égaux les 30 juin 2021 et 31 octobre 2021, tel que la facture 103776.

ADOPTÉE

230-11-2020

### 6.2 - Demande au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité Publique

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Martin désire bénéficier de l'aide

financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Martin prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Michel Marcoux et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan

**231-11-2020**

### **6.3 - Démission - Pompier Dave Couture**

**ATTENDU** la démission du pompier à temps partiel Dave Couture remise à M. Stéphane Maheux, directeur des services incendies, le 10 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission du pompier à temps partiel Dave Couture.

ADOPTÉE

**232-11-2020**

### **6.4 - Démission - Pompier Renald Goulet**

**ATTENDU** la démission pour départ à la retraite du pompier volontaire Renald Goulet, remise à M Stéphane Maheux, directeur des services incendies le 24 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission pour départ à la retraite du pompier à temps partiel Renald Goulet.

ADOPTÉE

**233-11-2020**

### **6.5 - Motion de remerciement à l'égard de M. Renald Goulet, officier pour les services incendie de la municipalité de Saint-Martin**

**ATTENDU** le départ à la retraite de M. Renald Goulet, pompier à temps partiel pour le service d'incendie de la municipalité, samedi le 24 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** M. Goulet a été au service de la brigade de pompier durant 15 ans, dont 7 ans en tant qu'officier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal adopte une motion de remerciement à l'endroit de M. Renald Goulet, officier pour les services incendie de la Municipalité de Saint-Martin, pour ses 15 années de loyaux services.

ADOPTÉE

## **7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

### **7.1 - Parcs et passerelles**

**234-11-2020**

#### **7.1.1 - Les Pavages de Beauce Ltée - Parc de la 10**

**ATTENDU** la résolution No 199-09-2020 autorisant les travaux de béton au Parc de la 10 par la compagnie Les Pavages de Beauce Ltée;

**ATTENDU** la facture No 14190 datée du 20 octobre 2020 pour cesdits travaux au montant de 15 100.82\$ (taxes incluses)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement de la facture No 14190 de la compagnie Les Pavages de Beauce Ltée au montant de 15 100.82\$ (taxes incluses) pour les travaux de béton au Parc de la 10.

ADOPTÉE

## **8 - VOIRIE**

**235-11-2020**

### **8.1 - Couture Aluminium (St-Georges) Inc. - Achat d'un moteur pour la porte du garage municipal**

**ATTENDU QU'**un bris au niveau du moteur de la porte du garage municipal empêche cette dernière de fonctionner adéquatement;

**ATTENDU** la soumission No RR 2020-178 reçu de Couture Aluminium (St-Georges) Inc. datée du 7 octobre au montant de 1 866.04\$ (taxes incluses) incluant pièce et installation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un moteur pour la porte du garage municipal au montant de 1 866.04\$ (taxes incluses) de Couture Aluminium (St-Georges) Inc. selon la soumission No RR 220-178 datée du 7 octobre 2020.

ADOPTÉE

## **9 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**236-11-2020**

### **9.1 - RICBS - Prévision budgétaire 2021**

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale du Comté de de Beauce-Sud a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

**ATTENDU QUE** les municipalités desservies sont rattachées à ce budget par une quote-part à payer

**ATTENDU QUE** les élus ont reçu une copie de ce document;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget de la Régie Intermunicipal du Comté de Beauce-Sud tel que présenté.

ADOPTÉE

**237-11-2020**

### **9.2 - MRC Beauce-Sartigan - Travaux d'ingénierie - Route Veilleux**

**ATTENDU** les travaux d'ingénierie et de conception faits par la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre de la réfection de la Route Veilleux;

**ATTENDU** la facture No 2020-202 daté du 22 octobre 2020 au montant de 5 813.91\$ (sans taxes) reçu de la MRC Beauce Sartigan pour lesdits travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement de la facture No 2020-202 du 22 octobre 2020 de la MRC Beauce-Sartigan au montant de 5 813.91\$ (sans taxes) pour les travaux d'ingénierie et de conception dans le cadre de la réfection de la Route Veilleux.

ADOPTÉE

## **10 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

238-11-2020

**10.1 - MRC Beauce-Sartigan - Travaux d'ingénierie - Gestion des infrastructures**

**ATTENDU QUE** la MRC Beauce-Sartigan effectue des travaux de conception dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux, tel que la résolution No 074-04-2019 du 1er avril 2019

**ATTENDU** la facture No 2020-201 datée du 22 octobre 2020 au montant de 10 306.88\$ (sans taxes);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement de la facture No 2020-201 de la MRC Beauce-Sartigan au montant de 10 306.88\$ (sans taxes) pour les travaux de conception dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux.

ADOPTÉE

**11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

239-11-2020

**11.1 - CPTAQ - Demande l'utilisation d'un lot à une autre fin que l'agriculture / Lot 5 424 446**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture est déposée par Mme Gabrielle Thireau au nom de la compagnie 'Dressage Alliance Canin Inc.' afin que la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec permette une utilisation autre qu'agricole, soit pour un changement sur le lot 5 424 446 du Cadastre du Québec, propriété de Paul Genesse, visant la transformation du bâtiment existant en centre canin;

**ATTENDU QU'**après étude de ce dossier par M Patrick Marcoux, inspecteur municipal, celui-ci considère que la présente demande d'utilisation d'un lot à une autre fin que l'agriculture ne contrevient à aucun règlement municipal et conséquemment conforme au règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'accepter la présente demande d'autorisation d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, tel que le dossier présenté à la Municipalité de Saint-Martin en date du 7 octobre 2020;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Martin considère que l'article 61.1 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas au présent dossier.

ADOPTÉE

240-11-2020

**12 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Les comptes du mois d'octobre 2020 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Jean-Guy Morin  
Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2020 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	26 380.61 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	14 577.32 \$
TRANSPORT ROUTIER:	60 287.87 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	12 944.68 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	0.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	2 450.88 \$

LOISIRS & CULTURE:	19 095.38 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	14 278.58 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 110 445.88 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

### 13 - DIVERS

#### 13.1 - Permis de construction

#### 13.2 - Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus / Articles 358 LERM

Selon l'article 357-358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus municipaux ont l'obligation de déposer chaque année une déclaration faisant état des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans les immeubles situés sur notre territoire de la Municipalité et de la MRC, ou dans des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Je déclare sous mon serment d'office avoir reçu de tous les élus municipaux les déclarations des intérêts pécuniaires en date de la présente séance du conseil municipal du 2 novembre 2020.

---

Dany Poulin, Sec. Trésorier

#### 13.3 - Dépôt du Rapport budgétaire comparatif (Art. 176.4 C.M.) par le Secrétaire-Trésorier

Le rapport comparatif est déposé par Dany Poulin, secrétaire-trésorier, tel que l'article 176.4 du Code Municipal.

#### 13.4 - Avis de date pour la présentation des prévisions budgétaire 2021

Monsieur Éric Giguère, maire, informe la population ainsi que le conseil municipal d'une séance extraordinaire de présentation des prévisions budgétaires 2021 ainsi que l'adoption du règlement de taxation, s'il y a lieu, soit fixé le 14 décembre 2020 à 19h00.

L'avis public sera affiché le 27 novembre 2020.

ADOPTÉE

241-11-2020

#### 13.5 - Fabien Poulin - Ramassage de bois coupé sur une terre municipale

**ATTENDU QUE** des travaux d'abattage d'arbres ont été réalisés sur le lot 5 425 284 du cadastre du Québec situé à proximité du 3e rang de Jersey Nord à Saint-Martin;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se départir de ces arbres coupés;

**ATTENDU** l'offre de service de M. Fabien Poulin pour récupérer ce bois;

**ATTENDU** que M. Poulin offre également 100.00\$ à la municipalité de Saint-



Martin en contrepartie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des comités présents;

**QUE** le conseil municipal autorise M. Fabien Poulin à venir récupérer le bois coupé sur le lot 5 425 284 du cadastre du Québec situé à proximité du 3e rang de Jersey Nord à Saint-Martin;

**QUE** la municipalité procèdera à une facturation de 100.00\$ (sans taxes) pour l'achat de ce bois.

ADOPTÉE

#### 14 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

- Stationnement en période hivernale: Le conseil tient à rappeler aux citoyens qu'il est interdit de se stationner de nuit (entre 23hrs et 7hrs) dans les rues en période hivernale. La période hivernale début le 1er novembre et se termine le 31 mars

#### 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

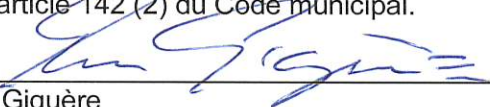
#### 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 23

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Éric Giguère  
Maire

\_\_\_\_\_  
Dany Poulin  
Directeur général & secrétaire-trésorier